

L'Adresse

sous le coup d'une ordonnance d'un tribunal à payer ce qu'elles doivent.

Enfin, le gouvernement prendra les mesures que de larges segments de notre société attendent pour imposer un contrôle plus strict des armes à feu au Canada. Nous respecterons l'engagement que nous avons pris pendant la campagne électorale.

[Français]

Avec d'autres ministères, nous nous attaquerons à la contrebande des armes illégales au Canada. Nous verrons à ce que de meilleures statistiques soient obtenues sur l'utilisation des armes à des fins criminelles. Nous examinerons d'un oeil critique la liste des armes prohibées pour déterminer s'il y a lieu de l'allonger. Nous renforcerons la législation actuelle qui prévoit une infraction distincte pour l'utilisation d'une arme à des fins criminelles. Mais nous n'oublierons pas pour autant l'opinion des propriétaires légitimes d'armes à feu qui doivent maintenant se soumettre à certaines obligations pour les acquérir.

Nous examinerons les types d'armes vendus au Canada et envisagerons des mesures afin de nous assurer que des armes ne se retrouvent pas entre des mains criminelles ou inaptes.

[Traduction]

La deuxième grande catégorie dont je veux parler nous renvoie à l'égalité devant la loi. L'accès égal aux tribunaux et le traitement égal de tous par le système judiciaire constituent des principes fondamentaux de la société canadienne, une société de plus en plus diversifiée. Cependant, les preuves s'accumulent pour établir que notre système judiciaire n'est pas à la hauteur des normes élevées exigées des Canadiens.

Des études récentes faites par des autorités en la matière ont démontré que les hommes et les femmes n'étaient pas égaux devant le système de justice canadien. Le gouvernement est déterminé à s'attaquer à la discrimination fondée sur le sexe, tant dans le système judiciaire que dans l'ensemble de la société.

[Français]

Le ministère de la Justice a donné suite aux recommandations du groupe de travail dirigé par M^{me} Bertha Wilson. D'ailleurs, il a déjà reçu un rapport interne complet sur les mesures à prendre pour effacer les inégalités systémiques et particulières dans sa propre organisation.

[Traduction]

Je suis convaincu que tous les députés conviendront avec moi qu'un système judiciaire fort et indépendant est une caractéristique fondamentale d'une société libre. Les Canadiens sont fiers à juste titre du haut calibre de nos juges. Je recommanderai personnellement au Cabinet des candidatures dont la compétence et le mérite garantiront le maintien de la grande confiance que les Canadiens éprouvent pour le système de justice au Canada.

La recherche de moyens pour que les besoins des autochtones en matière de justice soient mieux reconnus constitue un autre élément important de notre approche à l'égalité devant la loi dans un Canada diversifié. En général, les Canadiens nous disent que notre système de justice, en dépit de ses grandes qualités, pourrait mieux fonctionner. Ils ont raison.

Les peuples autochtones, notamment, affirment que maintenant, le système juridique est davantage axé sur la procédure que sur la justice. Dans une certaine mesure, ils ont raison. Dans beaucoup de collectivités autochtones, il existe une grande volonté de tenter de faire quelque chose pour changer la situation. Les autochtones veulent établir de nouveaux rapports avec le système judiciaire. Le changement sera graduel et difficile, mais nous avons l'obligation de ne pas laisser passer cette possibilité de changement. Nous devons travailler en étroite collaboration avec nos collègues des provinces et des territoires et avec les dirigeants autochtones, avec leurs collectivités ainsi qu'avec tous les autres autochtones qui sont prêts à améliorer l'administration de la justice.

● (1720)

Un autre aspect du principe d'égalité devant la loi au Canada a trait à la Loi canadienne sur les droits de la personne. L'engagement que le premier ministre a pris pendant la campagne électorale a été réitéré dans le discours du Trône. Nous allons proposer des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Ces modifications auront entre autres pour effet d'ajouter l'orientation sexuelle à la liste des motifs de distinction illicite.

La Chambre s'est engagée à faire respecter ce principe depuis plusieurs années, et les gouvernements successifs ont exprimé l'intention de proposer cette modification. Notre gouvernement le fera, non pas seulement pour respecter un engagement, mais parce qu'il s'agit d'une question de justice fondamentale.

Je voudrais passer brièvement en revue certaines mesures que nous avons l'intention de prendre à l'égard des crimes motivés par la haine. Nous ferons savoir bien clairement que de tels crimes ne seront pas tolérés. Nous allons présenter une mesure législative stipulant que l'on devra considérer comme une circonstance aggravante la motivation reposant sur la haine quand il s'agit de déterminer la peine à imposer dans le cas de certains actes criminels.

Nous proposerons également des modifications au système de justice pénale qui aideront les personnes infirmes à participer pleinement sur une base d'égalité.

Je passe maintenant au troisième élément général figurant au programme touchant la justice pour l'année à venir, à savoir la modernisation de la loi.

[Français]

Nous déposerons bientôt un projet de loi ayant pour but de rétablir la Commission de réforme du droit. Nous avons la chance de reconstituer une commission qui remplira un but utile en tant qu'organisme indépendant et qui attirera l'attention sur les changements à apporter aux lois canadiennes. La commission